ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 73108

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet souhaite interroger M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation difficile dans laquelle vont se trouver les associations de jeunesse et d'éducation populaire à la suite du gel d'une partie du budget de son ministère. Selon les informations en sa possession, il manquerait à ce jour 10 à 15 millions d'euros de crédits pour soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans des conditions comparables aux exercices précédents, ce qui aurait pour conséquence des baisses de 50 à 100 % pour les structures nationales et têtes de réseaux, ainsi que pour l'action des associations sur le plan local. Une régulation budgétaire d'une telle ampleur mettrait donc en danger un très grand nombre de celles-ci et d'emplois dans ce secteur, alors que chacun reconnaît l'importance du rôle, tant au niveau de l'État que des collectivités locales, des associations de jeunesse et d'éducation populaire et de leurs fédérations et unions. Aussi, il souhaite savoir ce qu'il en est réellement de la régulation de ces crédits et il attire son attention sur les conséquences désastreuses d'une telle mesure pour le dynamisme de la vie associative du pays.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative ainsi que le lancement, en 2005, de la Conférence nationale de la vie associative témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau Gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises et un montant de 7,5 MEUR de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. À ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 millions d'euros à plus de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 millions d'euros, soit un total de 65 millions d'euros sur deux ans. Les 70 associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire, ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP.

Données clés

Auteur : M. Jean-Paul Chanteguet
Circonscription : Indre (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE73108

Numéro de la question : 73108
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8482
Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10874